



Parti Socialiste
Aiglon

Conseil Communal du 27.08.2020

Réactualisation des chiffres de l'Interpellation «Précarité des ménages aiglons».

Le 19 août 2020: appel aux cartons du Coeur (Mme Brasez)

- **Entre mai et août, 105 cartons ont été distribués pour 180 nouvelles personnes presque toutes tombées dans la précarité après le Covid à part 10 à 12 personnes qui viennent régulièrement.**
- **Début août plus de 150 cartons ont été distribués, soit la moitié de plus que les années précédentes (100 cartons par année)**

Le 26 août 2020, Appel à Mme Marina Melon, responsable CSR

Les chiffres du RI fournis par Mme Melon font état **d'une augmentation de 223 dossiers RI entre février et juillet 2020** (988 en février et 1'211 en juillet 2020).

Dans le détail : une première augmentation a eu lieu en mars, début du semi-confinement puis une baisse en avril (pendant le semi-confinement), puis de nouveau une forte hausse en mai, juin et juillet 2020.

Pour Mme Marina Melon, l'idée une «épicerie sociale» à Aigle est excellente et nécessaire.

Quand on parle d'« aide sociale» Mme Melon insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas simplement du RI **mais bien de l'ensemble des prestations** d'aide à la population comme :

- Le subside de l'assurance maladie, les PC (AVS, famille etc.), l'AI, bourses d'études etc.

Pour nous rendre compte de ce que cela représente, nous avons recherché les chiffres du subside. C'est un bon indicateur puisque les personnes bénéficiant des différentes aides sociales sont généralement aussi bénéficiaires du subside.

A partir de là, on peut dire que le panorama social d'Aigle et de son district dévoile sa réalité.

En effet, il est écrit dans le **Rapport Social Vaudois 2017** :

«Il ressort notamment des statistiques de 2016 que les districts de Lausanne, Aigle, Broye-Vully, Ouest-Lausannois et Jura-Nord Vaudois connaissent un **taux de bénéficiaires de subsides qui se monte à plus de 30 % de la population**».

Ce chiffre est confirmé par la revue «Numéros» (statistiques Vaud) d'octobre 2017, qui indique **30,3 % de subsidiés pour le district d'Aigle.**

Nous n'avons malheureusement pas trouvé de chiffres plus récents.

Mais sachant que **la limite des 10 % du revenu, pour les primes de l'assurance maladie, est entrée en vigueur le 1er janvier 2019** et que **la crise que nous traversons se profile à long terme**, ce chiffre ne peut qu'avoir augmenté...

Alors, est-il possible de douter de la nécessité d'une épicerie de type Caritas à Aigle, ouverte à tout son district ?

PSA, 27.08.2020

Annexes

Dates Covid, mesures du CF

- **28 février** : interdiction des rassemblements de plus de 1000 personnes
- **13 mars** : fermeture écoles, frontières , interdiction rassemblement de plus de 100 personnes. Autres mesures différent selon les cantons
- **16 mars** : proclamation de «situation extraordinaire» et prend la main sur tout le pays. fermeture des commerces non essentiels, déploiement renforcé de l'[armée](#) et fermeture partielle des frontières.
- **Le 27 mai**, alors que le nombre de nouveau cas détectés demeure en-dessous de 100 par jour depuis plusieurs semaines, le Conseil fédéral annonce que l'état de « situation extraordinaire » prendra fin le et que le pays repassera à l'état de « situation particulière »
- **Le 27 avril** première étape de déconfinement ; **le 11 mai** 2ème étape ; **le 8 juin** troisième étape

Site de l'ARASAPE, CSR, Activités

Soutien psychosocial

L'aide sociale ne se limite pas aux seules prestations financières. Elle comprend également un "soutien personnalisé" destiné à aider l'individu à retrouver sa capacité à être autonome, permettant ainsi de favoriser, notamment, son insertion ou sa réinsertion sociale et professionnelle.

Prévention

Il s'agit de mesures cantonales et régionales destinées à prévenir l'aggravation des difficultés sociales ainsi que le développement de problèmes sociaux plus importants.

Appui social

L'appui social est défini comme une activité d'encadrement, d'écoute, de soutien, d'information, de conseil et d'intervention en faveur des personnes concernées auprès d'autres organismes dans le but de prévenir le recours au RI.

Mesures d'insertion

- Professionnelles (MIP) : sont proposées aux bénéficiaires du RI par l'[Office régional de placement \(ORP\)](#)
- Sociales (MIS) : sont proposées par le CSR et élaborées en fonction des besoins spécifiques du bénéficiaire. Des mesures sont proposées en priorité aux jeunes adultes de moins de 25 ans (JAD)

Prestations financières

La prestation financière est composée d'un montant forfaitaire et d'un supplément correspondant au loyer effectif dans les limites fixées par le règlement. Pour fixer le montant de la prestation financière, nous tiendrons compte des ressources du requérant, de son conjoint ou partenaire enregistré ou de la personne qui mène de fait une vie de couple avec lui et ses enfants à charge. Une franchise est prise en compte lors de la déduction de ces ressources lorsque celles-ci proviennent d'une activité lucrative.